



CDD à terme imprécis

Par **demoizel**, le **09/01/2020** à **10:25**

Bonjour à tous

En juillet 2019 j'ai signé un CDD à terme imprécis pour le remplacement d'une salariée en arrêt maladie.

Sur le contrat il est indiqué le motif de l'arrêt , la durée minimale et la phrase suivante : si l'absence Mme X se prolongeait au delà de la durée minimale envisagée par le présent contrat, celui-ci se poursuivrait jusqu'au surlendemain du retour de Mmme XX qui constituerait alors le terme automatique du contrat.

En novembre 2019, l'employeur me propose un contrat à durée déterminée à terme précis (avec date de fin de contrat) en m'informant que la personne que je remplace n'est plus arrêt maladie mais en congés de maternité. je réponds à mon employeur que ce n'est pas légal de me faire un autre cdd car le premier indique bien qu'en cas de prolongement de l'absence celui-ci se prolongeait ... il me répond , non qu'il s'est renseigné et qu'il est en droit de faire un nouveau contrat. j'ai donc demandé des informations et en attendant des réponses claires de la hiérarchie , j'ai continué à travailler sans signer le contrat, alors que celui ci était entamé , 8 jours après l'employeur me demande de signer ou de quitter les lieux , j'ai répondu que ce n'était pas légal et l'employeur m'a adressé un courriel pour quitter l'entreprise.

sachant que pour eux , c'est moi qui ai mit fin au contrat ..rupture anticipée d'un cdd à l'initiative du salariée.

je précise que ce 2ème contrat n'était pas signé par l'employeur, il attendait ma signature avant de signer ..

y a t'il des personnes qui peuvent me renseigner sur mes droits svp.. j'aimerais savoir si ce 2ème contrat était légal? et que puis je faire pour me défendre?

En vous remerciant par avance